

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Commune de SOULAN



FAIRE FACE AUX RISQUES

La commune de Soulan est exposée, comme toutes les communes, à de nombreux risques qu'ils soient naturels, industriels, météorologiques ou sanitaires.

Afin de se conformer à la loi qui dit notamment que : « les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent », nous publions ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à destination de tous les Soulanais.

Son objectif, au-delà d'une réponse à la loi, est de vous informer et de vous indiquer quelques bons réflexes à avoir et à garder en tête afin que vous soyez acteur de votre propre sécurité. Un flyer vous a été distribué en ce sens.

Nous vous invitons à conserver ce document précieusement et à le partager avec tous les membres de votre famille.

Si vous voulez en savoir plus, n'hésitez-pas à prendre contact avec les services municipaux ou les élus.

Le Maire,
Michel ICART

SOMMAIRE

	Informations générales	Page 4
	Inondation	Page 8
	Mouvement de terrain	Page 9
	Risques climatiques	Page 11
	Avalanche	Page 13
	Feu de forêt	Page 15
	Radon	Page 17
	Séisme	Page 18
	Risque nucléaire	Page 20
	Annuaire	Page 22
	En cas de sinistre	Page 23

INFORMATIONS GENERALES

Les risques majeurs

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle**, **technologique** ou **anthropique**¹. Pour qu'il y ait un risque il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts.



Aléa



Enjeu



Risque
Majeur

Il existe une multitude de risques. Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.

En cas d'évènement majeur, les services d'urgence et de secours peuvent être dépassés en raison de leur nombre limité. Il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public, intégré au Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS est un document de planification opérationnel permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs.



¹ Anthropique : dû à l'existence et à la présence d'humains.



ALERTE

CONNAITRE LES MOYENS D'ALERTE

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Il existe différents moyens d'alerte, dont :

- Les ensembles mobiles d'alerte comme les **haut-parleurs/mégaphone** ;
- Le **porte-à-porte** qui consiste à alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent ;
- Les **appels téléphoniques** pour les habitants ayant acceptés de partager leurs coordonnées ;
- Le son des **cloches** de la commune ;
- L'application téléphonique de communication utilisée par votre commune.

Ces moyens locaux sont renforcés par le dispositif **FR-Alert**, utilisant le **cell-broadcast** et les **SMS géolocalisés** afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné. En cas de réception d'un SMS de ce type, les consignes à suivre vous seront indiquées ; il convient de les suivre.

KIT D'URGENCE

Il est recommandé de constituer un **kit d'urgence**. Il est essentiel si vous devez :

- **Rester chez vous plusieurs jours** en totale autonomie (perte des réseaux électrique, déplacements impossibles, etc.)
- **Evacuer** vers un lieu d'accueil spécifique pour disposer des documents et matériels strictement nécessaires.



Clés de maison et de voiture



Argent liquide



Téléphone portable



Radio à dynamo



Couteau multifonction



Lampe à dynamo



Objets à valeur sentimentale



Un moyen de distraction



Médicaments et ordonnances



Bouteilles d'eau



Boîte de conserve



Brosse à dents et dentifrice



Documents d'identité



Vêtements de rechange



Trousse de premiers secours



INONDATION

Définition

L'inondation est une submersion temporaire, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Une inondation peut être due :

- à l'augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies continues (crues lentes) ou violentes (crues soudaines) ;
- à la saturation de réseaux d'eaux pluviales suite à de violents orages (ruissellement, remontées de nappe d'eau souterraines) .

L'ampleur d'une inondation dépend de plusieurs phénomènes :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la superficie et la pente des bassins versants ;
- la végétation et la nature du sol ;
- les obstacles possibles empêchant la circulation des eaux.

Les risques à Soulan

Historique des CATNAT inondations dans ma commune :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondation et/ou Coulées de Boue	22/01/1992	24/09/1992
Inondation et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	06/11/1982

En savoir plus

Consultez le site www.georisques.gouv.fr

SE PREPARER

Même si vous n'avez pas les pieds dans l'eau, vous pourrez subir les conséquences d'une inondation sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Vous n'aurez peut-être plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement, etc., et vous devrez évacuer votre logement.

Avant

- Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone inondable
- Si j'habite en zone inondable, **je réfléchis** à d'autres **solutions d'hébergement** pour plusieurs jours voire plusieurs semaines, dans l'hypothèse où les autorités donnent un ordre d'évacuation
- Dès qu'une inondation est annoncée, **je rentre** tous les objets susceptibles d'être emportés par l'eau (véhicules, meubles, barrières, mobiliers de jardin, etc.)
- Je m'informe** sur la manière dont elle va toucher mon territoire : auprès de ma commune ou sur le site Internet vigicrues.gouv.fr

Pendant

- Je m'informe et je suis les **consignes de sécurité** en suivant des sources officielles (Vigicrues, Météo France, mairie, préfecture, etc.)
- Je ne m'engage ni à pied, ni en voiture** dans une zone inondée
- Je reste attentif et j'assiste les personnes les plus vulnérables dans mon entourage
- Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § Kit d'urgence »)
- Je surélève ou déplace dans les étages les objets sensibles, précieux ou polluants. Je n'oublie pas la cave et le garage !
- Je coupe le gaz, l'eau et l'électricité avant d'évacuer

Après

- Je réintègre mon logement et ne rebranche les réseaux qu'une fois que les autorités ou des professionnels m'en ont donné l'autorisation
- Avant de nettoyer, jeter ou sécher, je constitue un **dossier photos pour l'assurance** que je contacte sans tarder
- Je me protège** avant de manipuler les déchets produits par l'inondation

LES BONS REFLEXES



Je ne m'engage pas dans une zone inondée, ni à pied ni en voiture



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



MOUVEMENT DE TERRAIN

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte, etc.) ou occasionnées par l'homme (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.). Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Retrait / gonflement des sols argileux

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente
→ « gonflement des argiles »
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant
→ « retrait des argiles » ou phénomène inverse de rétractation

Les risques à Soulan

Le risque sur la commune a été identifié comme modéré.



Source : georisque.gouv.fr

En savoir plus
Consultez le site www.brgm.fr

SE PREPARER

Avant

- Je **me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone à risque de mouvement de terrain
- Je **m'informe** sur les conséquences et dégâts potentiels
- J'**anticipe** en préparant un kit d'urgence et **en me tenant prêt** à évacuer si la consigne est donnée par les autorités

Pendant

- Je **m'éloigne de la zone dangereuse**
- Je **ne reviens pas sur mes pas**
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, je **m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne** des fenêtres

Après

- Je **n'entre pas** dans un bâtiment endommagé
- J'**empêche l'accès** des zones dangereuses au public
- J'**informe** les autorités en cas de problèmes

LES BONS REFLEXES



Je **m'éloigne** de la zone de danger, et si besoin j'**évacue** le bâtiment ou je **m'abrite** sous un meuble solide



J'**écoute** la radio et j'**applique** les consignes des autorités



Je **coupe** le gaz, l'électricité et l'eau



RISQUES CLIMATIQUES

Définition

Les risques climatiques sont la conséquence de phénomènes météorologiques extrêmes. La vigilance de Météo-France couvre **huit phénomènes** : vent violent, orage, avalanche, neige-verglas, canicule, grand froid, pluie-inondation et vague-submersion. Elle relaie également les informations sur les crues produites par le réseau Vigicrues.

Accessible en permanence sur les sites Internet et les applications mobiles de Météo-France, la carte de vigilance signale lorsqu'un phénomène dangereux menace un ou plusieurs département(s) **pour la journée en cours et le lendemain**, et rappelle les précautions à prendre pour se protéger. La carte est **actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et à 16h, et plus fréquemment si la situation l'exige**.

La carte de vigilance représente :

- Le niveau maximal de danger par département avec une couleur ;
- Le type d'évènement avec un pictogramme.

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

Les conséquences sur les personnes de ces différents événements climatiques sont variées : chutes d'objets, renversement et arrachement des arbres, décharge électrique, hypothermie, déshydratation, etc.

Sur les biens, ce sont essentiellement des détériorations voire des destructions d'objet, de bâtiment ou de matériels qui peuvent être observées.

Enfin des effets comme l'isolement de hameaux, la perturbation des réseaux de circulation et d'énergie peuvent aussi survenir.

Les risques à Soulan

Le risque d'événement climatique peut survenir dans n'importe quelle commune du département.

A titre exceptionnel, en 1982, la commune, comme toutes celles de l'Ariège, a bénéficié de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle tempête.

En savoir plus

Consultez le site meteofrance.com ou le site www.vigicrues.gouv.fr

LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et **j'applique** les consignes des autorités



Je donne et prends des nouvelles de mes proches



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue,
j'appelle le 115

AVALANCHE

Définition

Une avalanche est un déplacement rapide (10 à 350 km/h) d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux (neige plus mouillée, nouvelle chute de neige, surcharge par un skieur, explosion, etc.).

Ce phénomène survient quand la neige est en quantité suffisante et de qualité favorable, sur une pente suffisante dans la zone de départ.

Les risques à Soulan

Le risque d'avalanche est existant sur la commune de Soulan.

Une signalisation spécifique est utilisée dans les massifs.

	5 - TRÈS FORT		Conditions très défavorables L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.
	4 - FORT		Forte instabilité sur de nombreuses pentes Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
	3 - MARQUÉ		Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
	2 - LIMITÉ		Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
	1 - FAIBLE		Conditions généralement favorables Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.

Retrouvez tous nos conseils de prévention sur :

 pompiers.fr  [@PompiersFR](https://twitter.com/PompiersFR)  [Pompiers.France](https://www.facebook.com/Pompiers.France)

SAPEURS POMPIERS
DE FRANCE

SE PREPARER

Avant

- Je me renseigne des conditions météorologiques avant de partir
- Je m'équipe avec les éléments de sécurité (DVA, ARVA, pelle, sonde, téléphone)
- Je ne pars pas seul et j'informe mes proches de mon itinéraire

Pendant

- Je tente de m'échapper latéralement
- Je ne tente pas de descendre plus vite
- Je protège mes voies respiratoires en plaçant mes mains devant mon nez et ma bouche
- J'essaye d'attraper des obstacles (arbre, pierre, etc.) pour éviter d'être emporté

Après

- Je crée de l'espace autour de moi
- Je ne crie pas et je garde mon calme
- Je me maintiens éveillé

LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités



Si je suis témoin, je me mets à l'abri et j'alerte les secours



FEU DE FÔRET

Définition

Un feu de forêt se produit lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, est touché par le feu et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite par l'incendie.

Les risques à Soulan

Le risque de feu de forêt à Soulan est existant et important.



Légende :

-  Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique
-  Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

Source : georisque.gouv.fr

En savoir plus

Consultez le www.onf.fr ou le [site www.ecologie.gouv.fr](http://site.wwww.ecologie.gouv.fr)



SE PREPARER

Pour éviter le départ de feu de forêt

- Je me renseigne pour savoir si je suis dans **une zone assujettie à une obligation légale** de débroussaillage. Il s'agit de débroussailler :
 - Toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non ;
 - Les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.
- J'organise **les barbecues loin de la végétation**
- Je réalise les **travaux de bricolage, sources d'étincelles loin de la pelouse et des herbes sèches**
- Je jette **mes mégots dans un cendrier**
- Je **m'informe** en consultant régulièrement les bulletins associés à la vigilance météorologique

En cas de feu de forêt

- J'**éloigne les combustibles** (bouteilles de gaz, etc.)
- Je rentre le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- Je **m'abrite** dans un bâtiment en dur, je **ferme et arrose les volets, portes et fenêtres**
- J'**occulte les aérations** et bas de porte avec du linge mouillé
- Je me **couvre le nez et la bouche** avec du linge humide
- Je laisse **mon portail ouvert** pour faciliter l'accès des pompiers
- J'**évite de téléphoner** pour laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Je **reste à l'abri et ne prends pas ma voiture**

Après

- Je **coupe** les branches et les arbres qui menacent de s'abattre si je le peux
- J'**évalue les dégâts**, les points dangereux et je m'en éloigne
- J'**apporte une première aide** à mes voisins

LES BONS REFLEXES



J'**écoute** la radio et j'**applique** les consignes des autorités



Je **ne touche pas** aux fils électriques tombés par terre



Je **rentre** dans un bâtiment en dur ou je **reste** chez moi



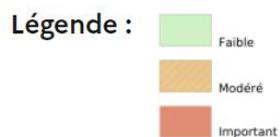
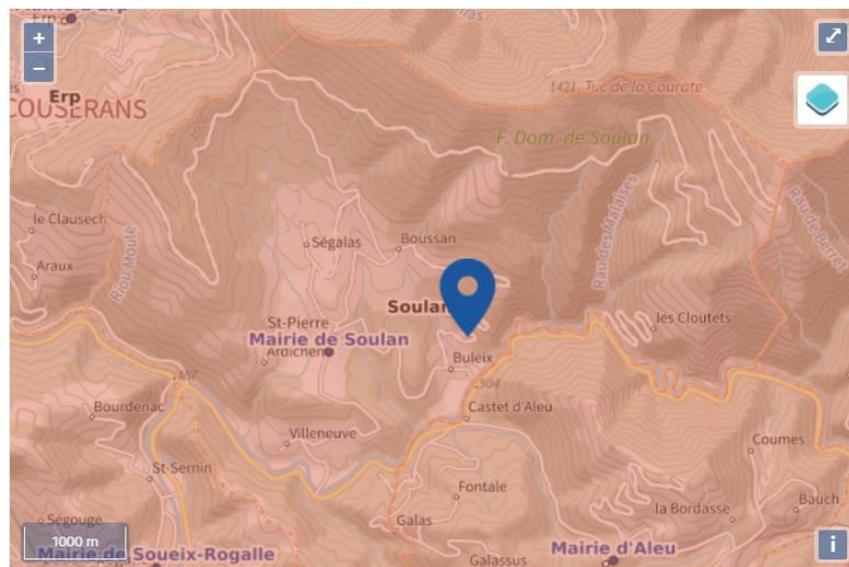
Définition

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes ou les mines souterraines, mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube).

Les risques à Soulan

Sur la commune, le potentiel Radon est important.



Source : georisque.gouv.fr



SEISME

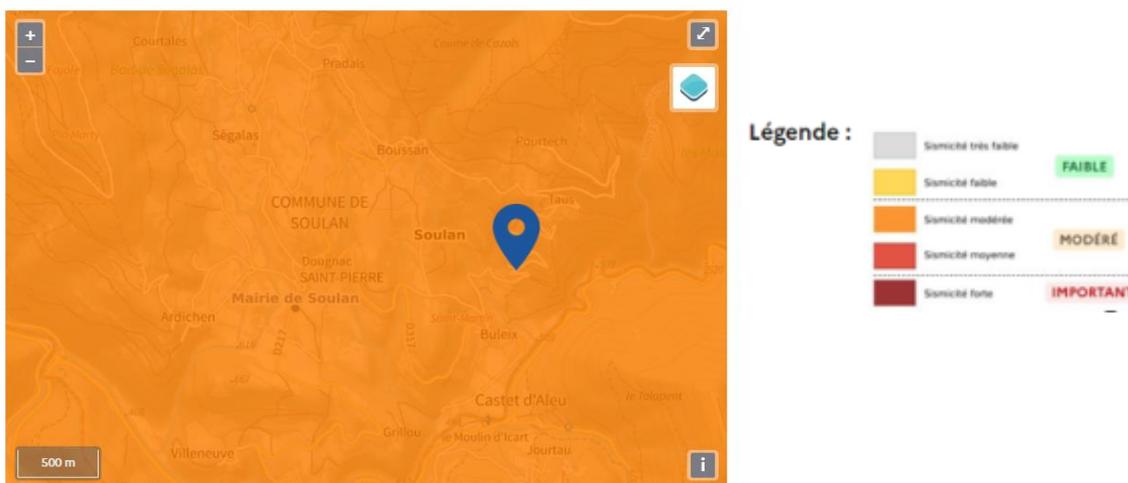
Définition

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur) le long d'une faille généralement préexistante.

Les risques à Soulan

Sur la commune, le risque sismicité est de niveau modéré.



Source : georisque.gouv.fr

En savoir plus

Consultez le site www.georisques.gouv.fr

SE PREPARER

Avant

- Je repère les endroits où je peux me protéger (espace clos par exemple)
- Je fixe les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- Je prépare mon kit d'urgence
- Je fais réaliser un diagnostic de vulnérabilité de mon bâtiment

Pendant

- Si je suis à l'intérieur d'un bâtiment, je m'abrite près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres
- Je coupe le gaz, l'électricité, le chauffage, l'eau, puis je sors rapidement du bâtiment et je m'éloigne.
- Si je constate une fuite de gaz :
 - J'ouvre les fenêtres et les portes, je n'allume pas de flamme, je ne provoque pas d'étincelle, je ne touche pas aux appareils électriques, je ne téléphone pas à proximité
 - Je sors rapidement du bâtiment et m'éloigne pour prévenir les secours
- Je n'emprunte pas les ascenseurs, ni les caves ou sous-sol, ni les portes automatiques
- Si je suis à l'extérieur, je ne reste pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres, etc.)
- Si je suis en voiture, je m'arrête et je ne descends pas avant la fin des secousses
- Je me protège la tête avec les bras
- Je n'allume pas de flamme, je ne provoque pas d'étincelle
- Si je suis bloqué sous des décombres, je garde mon calme et signale ma présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation, etc.)
- Je favorise l'entraide avec mes voisins

Après

- Je respecte les consignes données par les autorités

LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités



Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre



Je rentre dans un bâtiment en dur ou je reste chez moi



RISQUE NUCLEAIRE

Définition

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

En cas d'accident très grave ou majeur dans une installation nucléaire, des produits radioactifs générant des rayonnements peuvent être rejetés dans l'environnement et se propager à longue distance, contaminant ainsi l'air et l'environnement.

Les effets sur l'organisme des rayonnements dépendent des produits radioactifs, de la durée d'exposition et de l'organe irradié, allant d'aucun effet sur l'organisme, à des complications graves, voire mortelles.

En cas de crise et **uniquement à la demande du Préfet**, le Maire transmettra aux populations la consigne d'ingérer un comprimé d'iode en prévention des effets potentiels. Les comprimés sont disponibles en pharmacie.

Attention, prendre de l'iode trop tôt diminue son efficacité

Les risques à Soulan

Toutes les communes du département de l'Ariège peuvent un jour être concernée par les effets d'un accident à la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne).



En savoir plus

Consultez le site www.interieur.gouv.fr



SE PREPARER

Avant

- Pour le risque nucléaire, **je me renseigne** pour savoir si j'habite dans une zone exposée. Si oui, **je me prépare** en allant récupérer en pharmacie des comprimés d'iode stable à prendre en cas d'accident nucléaire, **à la demande des autorités**
- Je m'informe** sur les risques industriels et leur localisation en consultant les documents disponibles en mairie ou sur Internet

Pendant

- Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et je pense à couper la ventilation
- Si je suis dans un véhicule, **je m'abrite** le plus rapidement possible
- Je ne touche pas** aux objets, aliments ou à l'eau du robinet
- J'allume** une radio, la télévision ou les comptes officiels des autorités pour me tenir informé des consignes à suivre
- En cas d'accident nucléaire, je ne prends **mes cachets d'iode** que sur consigne du Préfet

Après

- Je garde mon calme, je m'informe et je signale** ma présence aux services de secours
- A la demande des autorités, **j'évacue** la zone pour gagner l'extérieur du périmètre de protection
- A la fin de l'alerte, **j'aère** le local de mise à l'abri



LES BONS REFLEXES



Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

ANNUAIRE

LES NUMEROS UTILES :

MAIRIE de Soulan : 05 61 96 89 10

POMPIERS : 18 depuis un poste fixe
112 depuis un portable

SAMU : 15 depuis un poste fixe
112 depuis un portable

POLICE : 17 depuis un poste fixe ou portable

URGENCE Electricité : 09 72 67 50 09

URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33



EN CAS DE SINISTRE

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La nature et l'intensité du phénomène doivent avoir été reconnues par l'État, qui détermine aussi très précisément la zone géographique concernée. L'état de catastrophe naturelle vaut expertise pour les assurances.

L'état de catastrophe naturelle est une garantie mise en place par l'État depuis 1982 qui permet d'indemniser les victimes d'épisodes naturels d'une intensité anormale, non pris en compte par les contrats d'assurance classiques (inondations, coulées de boue, avalanches, séismes, glissements de terrain, sécheresse, etc.).

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est faite par le Maire de la commune auprès de la Préfecture, puis instruite par les services du Ministère de l'Intérieur (commission). En cas de validation, un mécanisme d'indemnisation est mis en œuvre.

Je vérifie mes contrats d'assurance :

- Pour l'habitation : la garantie dommage est obligatoire pour bénéficier de remboursement dès lors qu'un arrêté de catastrophe naturelle est pris
- Pour l'automobile : attention les assurances dites au tiers ne permettent généralement pas d'indemnisation

SE PREPARER

Afin de faire valoir vos droits :

- Demander un **certificat d'intempérie** ou certificat d'assurance auprès de Météo France à l'adresse <http://services.meteofrance.com>
- Les délais d'instruction sont plus ou moins importants selon la nature de l'évènement, de quelques mois à années (certains évènements nécessitent des expertises approfondies comme des études géotechniques par exemples)
- Une **franchise légale** reste toujours à la charge de l'assuré

Démarches à effectuer auprès de la mairie

- Les sinistrés doivent **se déclarer en mairie** pour appuyer la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Démarches à effectuer auprès de l'assureur

- Appelez dès que possible votre assurance** et faites une première déclaration orale : un numéro de dossier vous sera attribué
- Dans un délai de **5 jours ouvrés**, adressez un courrier à votre assureur en récapitulant précisément les faits et listez les biens détériorés ou hors d'usage. Joignez tous les documents de nature à prouver les dommages (certificat d'intempérie, photos, vidéos, témoignages, etc.)
- Si l'état de catastrophe naturelle est avéré, **un arrêté** est signé par les ministres concernés et publié au Journal Officiel
- Les victimes ont **10 jours** pour se rapprocher de leur assurance. L'indemnisation interviendra dans un délai de 3 mois, avec le versement d'une provision sous 2 mois.

- Vous pouvez nettoyer votre maison avec précaution, mais stockez les biens détériorés jusqu'au passage de **l'expert** (preuve)
- Vous traversez un moment difficile, n'hésitez à demander de l'aide



POUR ALLER PLUS LOIN



Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** est consultable sur le site de la Préfecture de l'Ariège (www.ariège.gouv.fr).

Il présente l'intégralité des risques majeurs présent dans le département.



Le **Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS)** est un outil simple et pédagogique à l'attention des citoyens.

Le PIMS est l'occasion de discuter en famille des risques et des conduites à tenir, de collecter les numéros d'urgence important et de **préparer un kit d'urgence**.



L'Etat met à dispositions deux plateformes contenant des ressources sur les risques :

- **Géorisques** est une plateforme mise à disposition par le ministère en charge de l'écologie pour informer et sensibiliser le grand public sur les risques naturels et technologiques présents sur l'ensemble du territoire national.
- Le site internet www.info.gouv.fr/risques recense l'ensemble des risques à l'échelle du territoire.